

VENTE – LOTS DE COPROPRIETE



LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR NECESSAIRES A L'ETABLISSEMENT DU COMPROMIS OU DE LA PROMESSE DE VENTE POUR LES BIENS EN COPROPRIETE

Afin de nous permettre de procéder à la rédaction de l'avant contrat, je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir les pièces et documents ci-dessous :

- ◆ Règlement de copropriété et état descriptif de division ainsi que l'ensemble des modificatifs.
- ◆ Le procès-verbal des 3 dernières assemblées générales
- ◆ Le dernier appel de charges
- ◆ Le dernier avis de taxes foncières
- ◆ Le dossier de diagnostic technique :
 - Loi Carrez
 - Amiante (si construction antérieure au 01/07/1997)
 - Plomb (si construction antérieure au 01/01/1949)
 - Diagnostic de Performance Energétique
 - Gaz
 - Electricité
 - Termites
 - ERP
- ◆ Liste détaillée et chiffrée du mobilier
- ◆ Titre de propriété

REMARQUE :

Si vous n'êtes pas en possession du règlement de copropriété-état descriptif de division ainsi que de ses modificatifs, je vous prie de bien vouloir m'en avvertir dès que possible afin de me permettre de demander l'ensemble de ces documents au syndic de copropriété. (Coût à préciser par le syndic)